

## Les chèques consommation : COMMENT ÇA MARCHE ?

Cirklo est une plate-forme de chèques-cadeaux digitaux offerte par votre ville.

Elle permet aux consommateurs d'acheter des chèques-cadeaux afin de les dépenser dans votre commerce !

En tant que commerçant et participant au réseau Cirklo, vous pouvez facilement scanner les chèques-cadeaux locaux. De cette façon, vous atteignez plus de clients potentiels !

La conversion en euros et le transfert de ces chèques-cadeaux sur votre compte est également simple et automatique !

Toutes les infos sur :

[www.cirklo-light.com/fr/pages/ondernemer](http://www.cirklo-light.com/fr/pages/ondernemer)

# Vous êtes commerçant.e.s ?

## La Louvière vous soutient !

**LA LOUVIÈRE AVANCE**

PLAN DE RELANCE

# 5 millions d'euros

## pour soutenir les commerces

### 2.500 euros

#### de prime à chaque commerce

Vous voulez participer à l'opération en tant que commerçant.e.s et ainsi bénéficier de la prime de 2.500€ ?

**Inscrivez-vous en ligne !**

**À percevoir dès validation de l'inscription**

### QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les commerces de l'entité impactés directement par la crise, qui sont donc déjà dans les conditions à l'octroi de la prime régionale ou du droit passerelle, et qui participent à l'opération chèque-consommation. Les magasins alimentaires disposant d'une surface de vente inférieure à 400m<sup>2</sup>.

Le règlement complet à consulter ici : [www.lalouviere.be](http://www.lalouviere.be)

### Un chèque-consommation à chacun.e des louviérois.e.s

Chaque personne domiciliée dans l'entité (maximum à la date du 1er mai 2021), qu'elle soit majeure ou mineure, recevra par voie postale un chèque-consommation de 20€ à utiliser dans l'ensemble des commerces participants.

Le délai de validité du chèque est de 6 mois à partir de la date de son émission.

### Besoin de plus de chèques ? La Ville intervient à hauteur de 20%

Il sera possible pour les louviérois.e.s de se procurer d'autres chèques sur la plateforme en ligne. Pour tout chèque de 50€, le consommateur paie 40€, la différence est prise en charge par la Ville.

Ces aides à la relance seront effectives dès la réouverture complète des commerces et restaurants.

### Quelles autres aides pour les commerces ?

#### Suspension des taxes et redevances suivantes :

débites de boissons, commerces de petite restauration, terrasses et étalages, spectacles et divertissements, droits de place pour les forains et maraîchers, taxis, séjours, enseignes et publicités...

Ce qui représente au total : **1,7 millions d'euros** d'allègements fiscaux pour La Louvière.

#### Prime d'aide à l'embellissement de façades commerciales et de remise aux normes des enseignes.

##### Pour quels bâtiments?

Toutes constructions tenantes à vocation commerciale situées sur le territoire de La Louvière, existantes et visibles en permanence de la voie publique.

##### Combien ?

Dans la limite des crédits disponibles, il sera alloué une prime s'élevant à maximum 30 % du montant des postes éligibles calculée sur base du devis transmis et plafonnée à 2.000 euros.

##### Plus d'infos ?

Division « autorisations - permis - infractions » de la Ville de La Louvière, place Communale 1 à La Louvière • 064/277 959  
[urbanisme@lalouviere.be](mailto:urbanisme@lalouviere.be) ou [www.lalouviere.be](http://www.lalouviere.be)